Image not found or type unknown

Quelle recours après l'arrêt de la cour d'appel?

Par **juju88**, le **21/10/2011** à **13:48**

Bonjour,

je vais recevoir très prochainement la copie de l'arrêt de la cour d'appel qui confimrelordonnance en référé à savoir l'obligation pour mon ex-employeur de régler mon solde de tout compte (2600 euros). La facture d'honoraires de mon avocat est de 1000 euros!Si malgré la décision de justice mon employeur ne me règle toujours pas, faut-il que je m'adresse un huissier de justice ?
Dans ce cas, je vais encore en être pour payer une facture d'honoraires. Que dois-je faire car si au final il faut encore se battre (depuis 1 an) pour récupérer mon dû mais qu'il ne reste pas grand chose, j'en viens à me demander s'il ne faut pas laisser tomber.
Merci pour votre conseil.

Par **P.M.**, le **21/10/2011** à **14:16**

Bonjour,
Pour procéder à une exécution forcée, vous devriez effectivement demander à un huissier et même s'il risque de vous faire payer une provision, il devrait, s'il réussit, récupérer ses frais auprès de l'employeur débiteur...

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés